

Solutions d'efficacité énergétique résidentielle



Améliorez le confort de votre logement et réduisez vos factures d'énergie grâce à des solutions d'isolation et de performance thermique adaptées à l'habitat résidentiel.



Jusqu'à 100 % pris en charge par les CEE

Decret du 28 Novembre 2023

Depuis la publication de l'arrêté du 28 novembre 2023, du Décret Tertiaire des modifications importantes ont été apportées.

Le Décret Tertiaire, issu du décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 complété par l'arrêté du 10 avril 2020, a pour objectif d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments à usage tertiaire en réduisant leur consommation d'énergie.

QUELS BATIMENTS SONT CONCERNÉS ?

Ce décret concerne les bâtiments ou ensembles d'une superficie égale ou supérieure à 1 000 m², utilisés totalement ou partiellement à des fins Tertiaires, qu'ils soient non marchands (bureaux, établissements de santé, etc.) ou marchands (commerces, services, etc.).

OBLIGATIONS

Les propriétaires ou occupants de ces bâtiments sont tenus de mettre en place des actions visant à réduire leur consommation énergétique. Ces actions comprennent la réalisation d'audits énergétiques, la mise en œuvre de plans d'actions, et la réalisation d'économies d'énergie, adaptées à la taille et à l'usage des bâtiments.

SANCTIONS EN CAS DE NON RESPECT

En cas de non-déclaration sur la plateforme OPERAT, des sanctions sont prévues, incluant une mise en demeure et éventuellement une amende administrative. Le non-respect des obligations peut également entraîner une publication du nom de l'entreprise ou de la collectivité locale sur un site internet gouvernemental.

Assurez une répartition homogène de la chaleur et réduisez les gaspillages énergétiques

Équilibrage des vannes

Solutions apportées

- Température uniforme dans tous les logements
- Suppression des déséquilibres hydrauliques
- Réduction des consommations inutiles
- Mise en conformité et financement CEE (BAR-SE-104)

Qu'est-ce que l'équilibrage des vannes ?

L'équilibrage consiste à régler les vannes du réseau de chauffage afin de garantir une répartition équitable de la chaleur dans tous les logements.

Cela supprime les zones surchauffées et sous-chauffées, tout en réduisant la consommation globale.

Les avantages

- Confort thermique uniforme pour tous les occupants
- Baisse de la consommation de chauffage
- Éligible aux primes CEE
- Prolonge la durée de vie des installations
- Intervention rapide et efficace

Notre méthodologie

1. Analyse du réseau hydraulique
2. Mesure des débits et températures
3. Réglage précis des vannes d'équilibrage
4. Dossier CEE et conformité décret tertiaire
5. Vérification finale et suivi

Économies :

Cas client: **220 000 €/an**

Résidence universitaire – 15 bâtiments – 1200 logements

- Facture chauffage avant : 1,1M€/an
- Économies après équilibrage : 220 000 €/an (-20 %)
- Prime CEE : 450 000 €
- 👉 Retour sur investissement immédiat grâce aux CEE



Redonnez toute leur efficacité à vos circuits de chauffage grâce au désambouage

Désambouage

Solutions apportées

- Nettoyage complet du circuit de chauffage
- Restauration des performances initiales
- Réduction de la consommation d'énergie
- Moins de pannes et plus de longévité des équipements

Qu'est-ce que le désambouage ?

Avec le temps, les circuits de chauffage accumulent des boues et dépôts. Le désambouage consiste à les éliminer par un traitement spécifique afin de retrouver un chauffage performant et économique.

Les avantages

- Réduction jusqu'à 15 % de la consommation
- Amélioration du confort et rapidité de chauffe
- Prolongation de la durée de vie des chaudières et radiateurs
- Moins de frais d'entretien et réparations
- Compatible avec une demande de prime CEE

Notre méthodologie

1. Diagnostic du réseau de chauffage
2. Injection du produit de traitement
3. Nettoyage complet du circuit
4. Rincage et remise en eau
5. Vérification finale et certification

Économies :

Cas client: **180 000 €/an**

Site hospitalier - 40 000 m² chauffés

- Réseau de chauffage encrassé, rendement réduit de 20 %
- Après désambouage : économies de 180 000 €/an
- Prime CEE obtenue : 300 000 €

Restauration des performances du réseau et confort immédiat des occupants



Modernisez votre éclairage et réduisez vos factures d'énergie tout en améliorant le confort visuel de vos espaces tertiaires

Éclairage LED intérieur

Solutions apportées

- Jusqu'à 80 % d'économies d'énergie
- Confort visuel optimal (IRC élevé, UGR maîtrisé)
- Durée de vie prolongée (jusqu'à 50 000 h)
- Maintenance réduite et conformité décret tertiaire (CEEBAT-EQ-127)
- Accompagnement plateforme OPERAT

Qu'est-ce que l'éclairage LED intérieur ?

Les luminaires LED remplacent les systèmes HID ou fluorescents trop énergivores. Ils offrent un rendement lumineux élevé, un confort visuel adapté aux bureaux, entrepôts, écoles ou hôpitaux, tout en réduisant les coûts de fonctionnement.

Les avantages

- Factures d'électricité réduites immédiatement
- Meilleures conditions de travail (lumière adaptée)
- Durée de vie 5 fois supérieure aux lampes traditionnelles
- Installation rapide et sans interruption d'activité
- Éligible aux primes CEE (financement jusqu'à 100 %)

Notre méthodologie

1. Audit & relevés des zones et hauteurs
2. Dimensionnement photométrique & choix des luminaires
3. Montage dossier CEE et conformité décret tertiaire
4. Installation & mise en service avec recyclage des anciens luminaires
5. Validation et rapport de performance

Économie énergétique

Cas client: **34 300 €/an**

Projet : Remplacement de 320 luminaires HID 400 W par 320 LED 240 W dimmables
Surface : 24 500 m² - Hauteur : 12-18 m
Avant : 145,6 kW → Après : 76,8 kW (-47 %)

Économies : 286 200 kWh/an
Facture évitée : 34 300 €/an
Prime CEE : 150 000 € → reste à charge 0 €



Pilotez vos équipements énergétiques et optimisez en temps réel la performance de vos bâtiments tertiaires.

GTB (Gestion Technique du Bâtiment)

Solutions apportées

- Supervision centralisée du chauffage, ventilation, éclairage
- Réduction des consommations énergétiques de 15 à 30 %
- Détection et correction des anomalies en temps réel
- Suivi des performances et conformité décret tertiaire
- Accompagnement plateforme OPERAT

Qu'est-ce que la GTB ?

La Gestion Technique du Bâtiment (GTB) est un système de supervision qui centralise et automatise le pilotage des équipements techniques. Elle permet de réguler intelligemment la consommation d'énergie et d'optimiser le confort des occupants.

Les avantages

- Réduction immédiate des dépenses énergétiques
- Confort accru grâce à une régulation intelligente
- Suivi en continu via interface digitale
- Conformité réglementaire et reporting facilité
- Valorisation patrimoniale du bâtiment

Notre méthodologie

1. Diagnostic des installations existantes
2. Conception du système GTB adapté à vos usages
3. Intégration et paramétrage des équipements connectés
4. Formation des utilisateurs et mise en service
5. Suivi des performances et maintenance préventive





Assurez la conformité réglementaire de vos bâtiments tertiaires en simplifiant votre déclaration OPERAT

Déclaration OPERAT

Solutions apportées

- Gestion complète de vos obligations déclaratives
- Enregistrement de vos consommations sur OPERAT
- Suivi annuel des objectifs du décret tertiaire
- Éviter les sanctions administratives et financières

Qu'est-ce que la déclaration OPERAT ?

OPERAT est la plateforme gouvernementale sur laquelle les propriétaires et occupants de bâtiments tertiaires doivent déclarer leurs consommations énergétiques annuelles. Cette déclaration permet de vérifier le respect des objectifs du décret tertiaire.

Les avantages

- Sécurité juridique : conformité garantie
- Gain de temps : ECOCEO gère la procédure pour vous
- Suivi simplifié grâce à un reporting clair et structuré
- Éviter la mise en demeure ou l'amende administrative
- Valorisation de vos engagements RSE

Notre méthodologie

1. Collecte des données énergétiques auprès de vos sites
2. Vérification et fiabilisation des données
3. Saisie et transmission sur la plate-forme OPERAT
4. Suivi de la validation et corrections éventuelles
5. Reporting annuel et accompagnement continu



Contactez-nous

ECOCEO

Bureau d'étude & Conseil énergie

Interventions France entière

- Audit gratuit sous 72 h
- Étude et chiffrage sous 7 jours

TÉLÉPHONE: [04 82 53 05 32](tel:0482530532)

EMAIL: CONTACT@ECOCEO.FR



SIRET: 94852261000013

CAPITAL: 100 000€

* La prise en charge jusqu'à 100 % par les CEE dépend des critères d'éligibilité, des volumes, de la zone, du profil d'exploitation et de la valorisation CEE en vigueur.